Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Insee & DDT, passoires énergétiques, comment le Vaucluse fait face à la précarité énergétique



En Vaucluse, 15 % des résidences principales étaient des passoires thermiques en 2022, soit 38 000 logements concernés. Avec une réalité très inégale selon les territoires : le Ventoux et le Luberon concentrent les situations les plus préoccupantes. Logements anciens, chauffage au fioul, revenus modestes et propriétaires parfois trop âgés ou trop fragiles financièrement pour engager des travaux : l'étude menée par l'Insee et la Direction départementale des territoires (DDT) met au jour les failles de la précarité énergétique. Un diagnostic réalisé pour mieux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

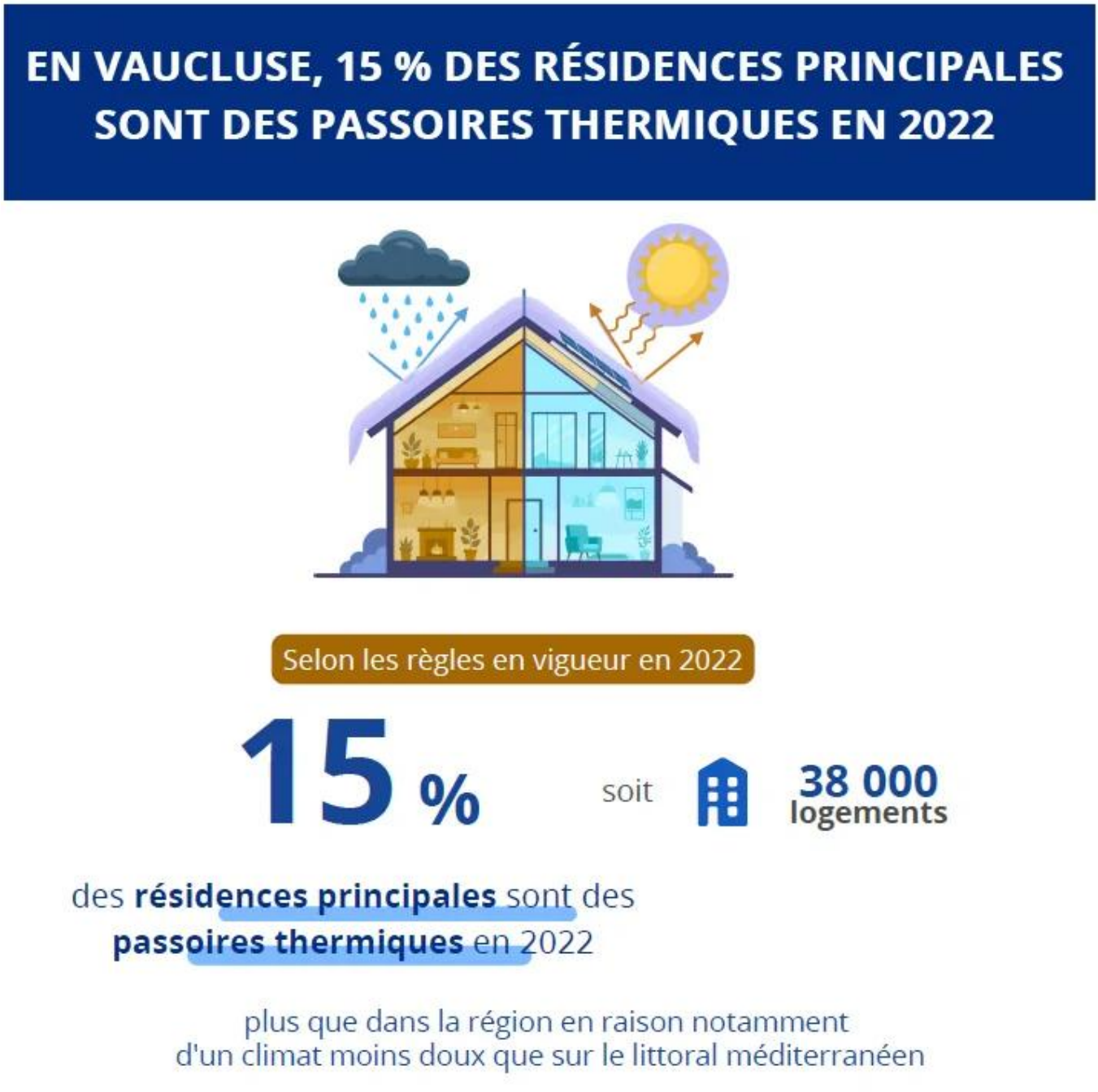
Ecrit par le 5 novembre 2026

cibler les aides publiques et accélérer la rénovation.

En Vaucluse, 91 400 résidences principales, soit 36 % du parc, sont considérées comme énergivores (étiquettes E, F ou G). Parmi elles, 38 000 affichent les étiquettes F ou G, synonymes de passoires thermiques. Une proportion comparable à la moyenne nationale (15 %), mais nettement supérieure à celle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, où elle s'établit à 9 %.
« Le climat explique une partie de cet écart, analyse Stéphane Lhermite directeur régional adjoint de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques). Moins doux que celui du littoral méditerranéen, il impose des besoins de chauffage plus importants. Mais la géographie ne suffit pas à tout expliquer. L'âge des bâtiments, leur conception et l'énergie utilisée pèsent lourd dans la balance. »
L'étude, réalisée par l'Insee en partenariat avec la DDT (Direction départementale des territoires) de Vaucluse, croise pour la première fois, à l'échelle du Vaucluse, les diagnostics de performance énergétique et les données fiscales. Un rapprochement qui permet de dépasser le décompte des logements mal classés pour identifier les ménages concernés, leurs ressources et les territoires où les difficultés se concentrent.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



Copyright Insee 2026

Le fioul, un facteur aggravant

« Le chauffage constitue le premier signal d'alerte, relève Benjamin Méreau, chargé de projets à l'Insee, Près de 45 % des résidences principales chauffées au fioul sont des passoires thermiques, contre 12 %

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

pour les autres modes de chauffage. Or, cette énergie équipe encore 10 % des logements vauclusiens, contre 8 % à l'échelle régionale. »
« L'ancienneté du bâti constitue l'autre grande fragilité, analyse Edouard Brodhag, directeur départemental des territoires. Avant 1975, aucune réglementation thermique n'imposait de véritables exigences d'isolation. Résultat : 26 % des logements construits avant cette date sont des passoires thermiques. Après 2000, cette proportion tombe à 3 %. La nature du logement joue également, car à caractéristiques comparables, les appartements affichent de meilleures performances que les maisons individuelles. Les surfaces mitoyennes limitent les déperditions de chaleur et les équipements collectifs se révèlent souvent plus efficaces. Le parc social bénéficie aussi de cette dynamique : seuls 6 % de ses logements sont classés F ou G, contre 22 % dans le parc locatif privé. »



Copyright Insee 2026

Ventoux et Luberon en première ligne
« La part des passoires thermiques varie du simple au triple selon les intercommunalités remarque Stéphane Lhermite. Le territoire de Ventoux Sud arrive en tête, avec 30 % de résidences principales concernées. L'altitude, un climat plus rigoureux, la prédominance des maisons individuelles et le recours au fioul conjuguent leurs effets. Le Pays d'Apt-Luberon suit avec 23 %. Ici, c'est surtout l'ancienneté du

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

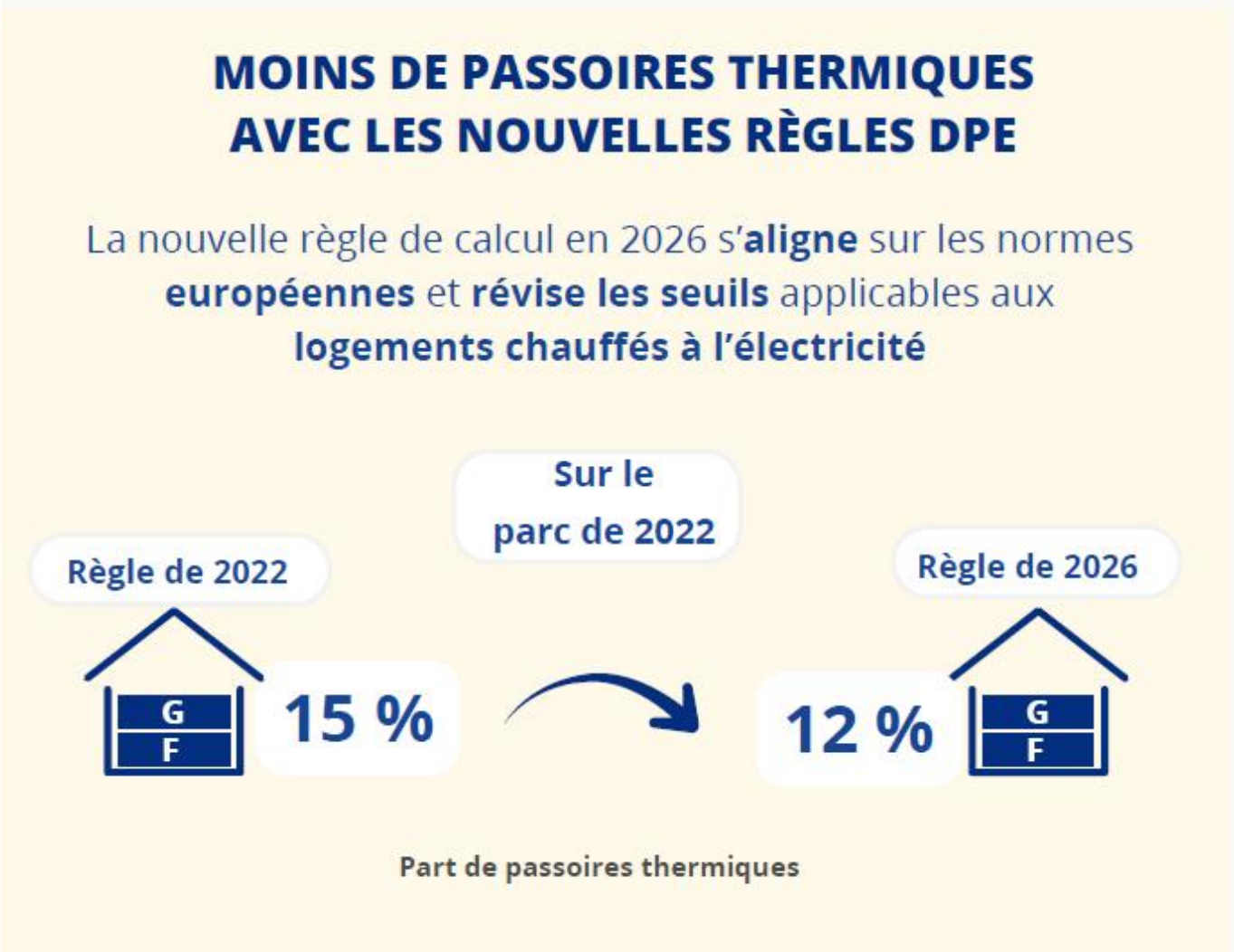
parc immobilier, associée à une forte présence de maisons chauffées au fioul, qui explique cette exposition. À l'autre extrémité, Aygues-Ouvèze en Provence affiche 9 % de passoires thermiques et le Grand Avignon 10 %. Une meilleure qualité du bâti, davantage de logements collectifs et un recours plus fréquent au gaz contribuent à ces résultats plus favorables. »
« Ces écarts donnent une indication précieuse aux décideurs publics, souligne Edouard Brodhag. Une politique uniforme ne saurait répondre à des réalités aussi différentes. Là où le bâti ancien domine, la priorité porte sur l'isolation et la rénovation lourde. Dans les secteurs où le fioul reste très présent, le remplacement des équipements de chauffage devient un levier déterminant. »

Quand les mauvaises étiquettes frappent les ménages modestes
« L'étude révèle une autre dimension, plus sociale, car les passoires thermiques ne sont pas seulement des logements coûteux à chauffer : elles sont aussi souvent occupées par des personnes qui disposent de moins de moyens pour faire face aux dépenses, observe Benjamin Méreau. Un ménage sur cinq vivant dans une passoire thermique a une personne de référence âgée de 80 ans ou plus, contre un sur dix dans les logements mieux classés. Les locataires du parc privé sont également surreprésentés : ils occupent 46 % des passoires thermiques, contre 29 % des logements classés de A à E. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



Copyright Insee 2026

Le problème est double

Ces ménages disposent souvent de revenus plus modestes tout en subissant des dépenses énergétiques plus lourdes. Certains réduisent leur chauffage pour contenir les factures, au risque de vivre dans un logement insuffisamment chauffé. La précarité énergétique prend alors une dimension très concrète : arbitrer entre se chauffer, se nourrir et faire face aux autres dépenses courantes. Les propriétaires modestes ne sont pas épargnés. Qu'ils occupent leur logement ou le mettent en location, leurs revenus sont en moyenne inférieurs de 12 % à ceux des propriétaires de logements mieux classés. Un tiers des propriétaires concernés a même 80 ans ou plus. Pour ces ménages, engager plusieurs milliers d'euros de travaux peut relever du parcours d'obstacles, malgré l'intérêt évident d'une rénovation.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



De gauche à droite Stéphane Lhermite, Edouard Brodhag et Benjamin Méreau Copyright Mireille Hurlin

Des aides à mieux faire connaître et à mieux cibler

« C'est précisément là que l'action publique doit trouver toute sa portée, observe Edouard Brodhag. En Vaucluse, 34 % des propriétaires de passoires thermiques sont éligibles au profil MaPrimeRénov' Bleu, qui ouvre droit au niveau maximal d'aide, et 14 % au profil Jaune. Près d'un propriétaire sur deux relève donc des deux catégories les plus modestes du dispositif. »

Encore faut-il que les aides se traduisent par des travaux. Connaître les dispositifs ne suffit pas toujours : constitution des dossiers, recherche d'entreprises qualifiées, avance des frais et compréhension des solutions techniques peuvent décourager les ménages, particulièrement les plus âgés et les plus fragiles.

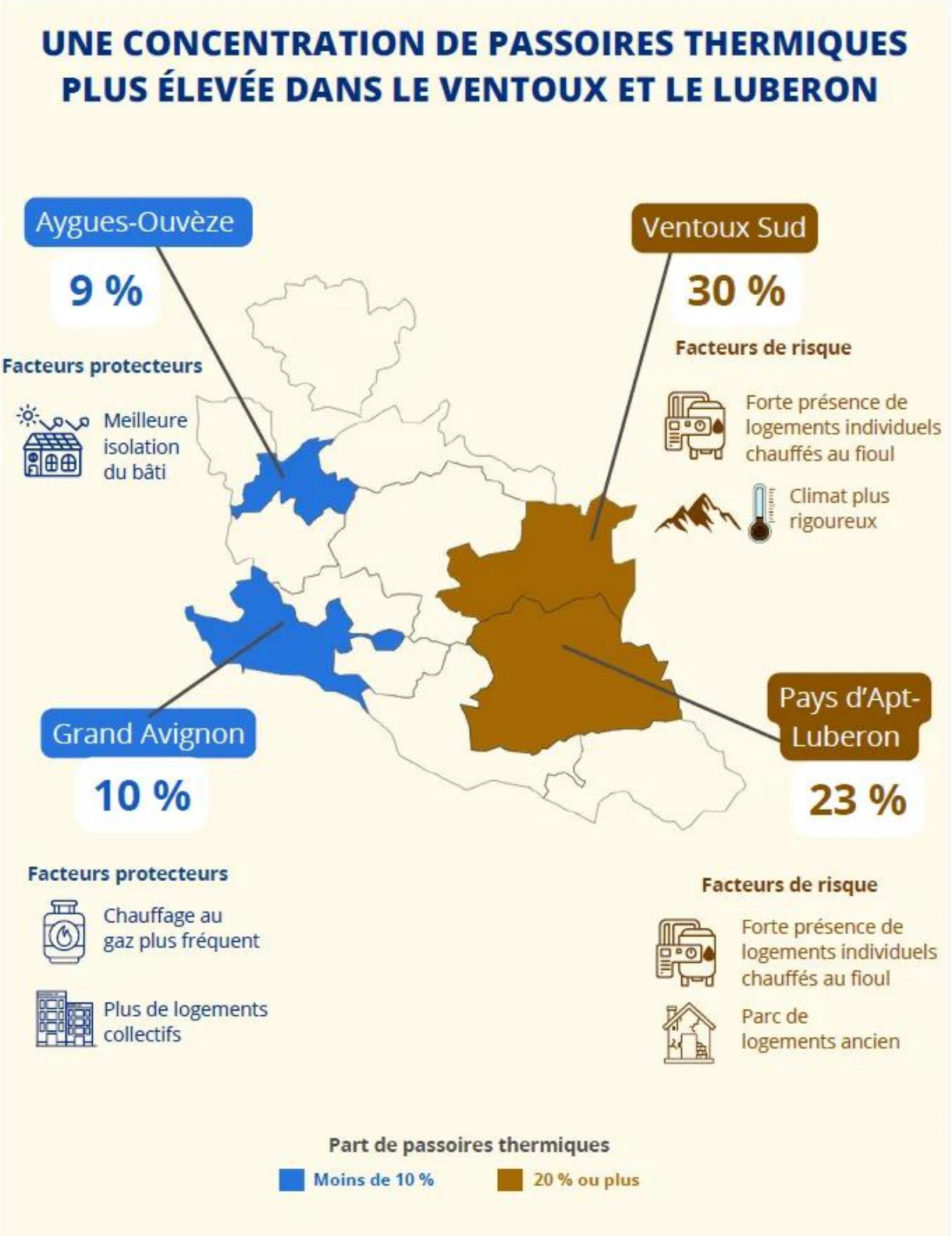
« La DDT dispose de plusieurs leviers pour agir avec les collectivités et les partenaires locaux, reprend le directeur départemental des territoires. Les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et l'accompagnement des propriétaires permettent notamment de faire émerger des projets de rénovation dans les secteurs les plus exposés.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Mission ? Aller vers les ménages, à repérer les situations de blocage et à adapter les interventions aux caractéristiques de chaque territoire. » Le dispositif MaPrimeRénov' peut soutenir les propriétaires occupants comme les bailleurs, avec des montants modulés selon les ressources et la nature des travaux. Le réseau France Rénov' et Mon Accompagnateur Rénov' peuvent également aider à construire et à sécuriser les projets, de leur préparation jusqu'au chantier.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Copyright Insee 2026

Le calendrier locatif accélère la nécessité d'agir

La rénovation n'est plus seulement une question de réduction des factures ou d'amélioration du confort. Elle est aussi devenue une obligation réglementaire pour les propriétaires bailleurs.

« Depuis le 1er janvier 2025, les logements classés G ne peuvent plus être proposés à la location au titre des critères de décence énergétique. Les logements F doivent suivre en 2028, puis les logements E en 2034, » rappelle Stéphane Lhermite. Pour le parc locatif privé vauclusien, où 22 % des résidences principales sont des passoires thermiques, cette échéance représente un réel défi. Sans accompagnement adapté, le risque est de voir des propriétaires renoncer aux travaux, voire retirer leurs biens du marché.

« Egalement, les règles du diagnostic de performance énergétique ont évolué au 1er janvier 2026, rappelle Benjamin Méreau. Le coefficient de conversion de l'électricité a été abaissé de 2,3 à 1,9, conformément à la référence européenne. Cette modification améliore mécaniquement l'étiquette de certains logements chauffés à l'électricité, sans que leur bâti ait nécessairement été rénové. En appliquant cette nouvelle méthode au parc vauclusien de 2022, l'Insee estime que la proportion de passoires thermiques passerait de 15,1 % à 11,6 %, cependant la rénovation effective reste indispensable.

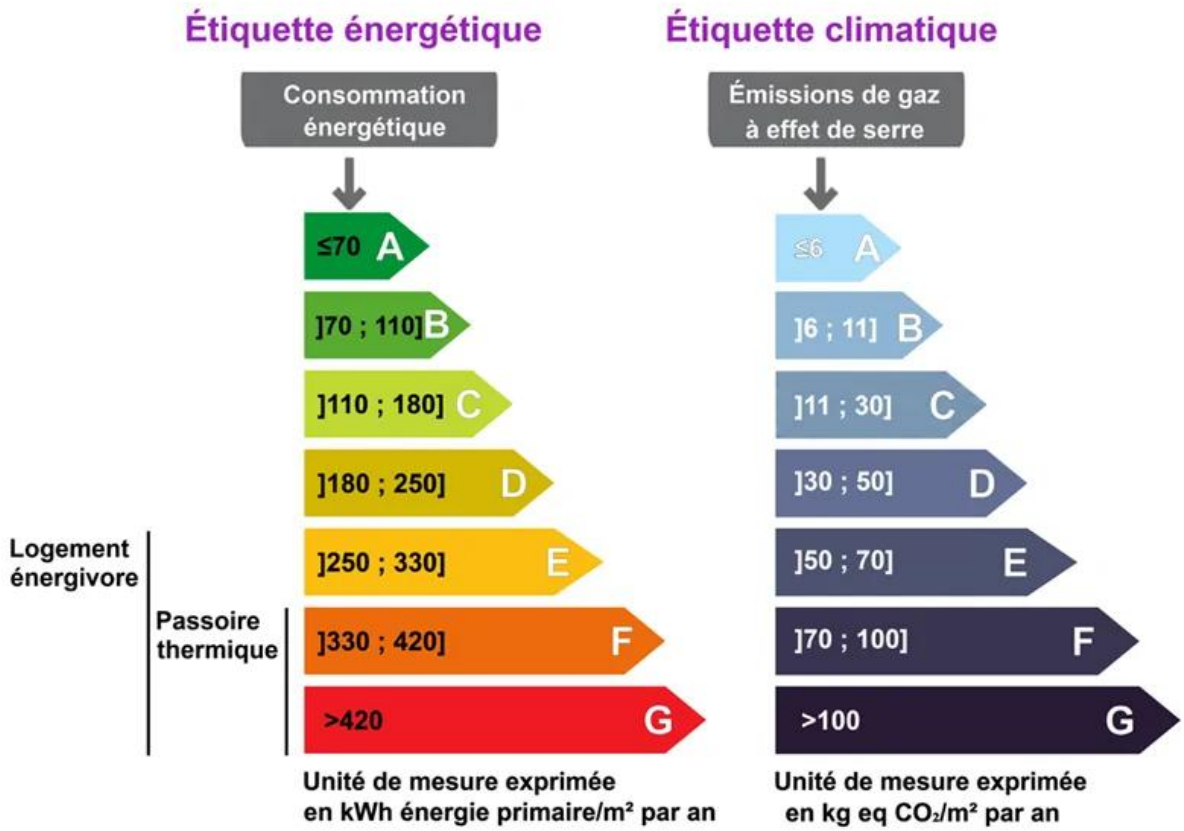
Faire parler les chiffres pour agir sur efficacement sur le terrain

Pour Édouard Brodhag, directeur départemental des territoires, « cette étude doit précisément servir à orienter l'intervention publique. En croisant les données énergétiques et fiscales, l'État dispose désormais d'une lecture plus fine des besoins, à l'échelle des intercommunalités et des profils de ménages. Cette connaissance permet de mieux cibler les aides, de choisir les territoires où déployer des opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de mobiliser les collectivités, le Département et les partenaires de la rénovation. Ce diagnostic fournit donc une base de travail pour passer d'une politique générale à des réponses territorialisées. » Réduire la consommation d'énergie, améliorer le confort et préserver le pouvoir d'achat supposent de traiter ces réalités ensemble et, surtout, de permettre aux ménages d'accéder aux travaux et aux aides qui leur sont destinés. Toute l'étude ici.

Mireille Hurlin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



Source Ministère de la Transition énergétique

Agriculture et politiques publiques, où en sommes-nous ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



Transition climatique et agriculture, comment mieux informer le consommateur, les dernières lois, discours et rapports, ouvrages de La Documentation française sur l'agriculture… à retrouver sur Vie-publique.fr.

La crise agricole en huit questions
Revenu des agriculteurs, loi Égalim, taxation du gazole, aides européennes versées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), pacte vert européen, accords de libre-échange signés par l'Union européenne, importations de produits agricoles… En huit questions, Vie-publique fait le point sur la crise agricole en France. A découvrir ici

Transition climatique et agriculture : quelle adaptation à un modèle bas carbone ?
L'agriculture est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France en 2021, avec 18% des émissions totales. Atteindre une neutralité des émissions pour stabiliser le réchauffement planétaire sous 2 °C nécessite une réduction rapide de ces émissions. Comment concilier ces exigences avec les particularités du secteur agricole ? Lire l'article

Brexit : quelles conséquences pour le secteur agro-alimentaire français ?
Lait, fromages, volailles, viande porcine, ovine ou bovine, fruits et légumes… Avec le Brexit, le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE) a eu de nombreuses conséquences pour les États membres de l'UE dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Lire l'article

Étiquetages des produits alimentaires : comment mieux informer les consommateurs ?
L'information du consommateur sur la qualité des aliments est au cœur des préoccupations européennes et françaises. Un rapport des services du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

s'interroge toutefois sur la pertinence et la multiplication des informations concernant les étiquetages des produits alimentaires. Rendu public en octobre 2023, le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) s'inscrit dans la volonté gouvernementale d'instaurer une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat. Lire l'article

Loi du 9 mars 2023
portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture. La loi transpose plusieurs directives et met en cohérence le droit français avec des règlements européens dans divers domaines : protection des épargnants, entreprises, accessibilité des produits et services internet, congés des salariés parents ou proches aidants, droit des voyageurs ferroviaires… Lire l'article

Ordonnance du 6 septembre 2023
prise en application du 1° du VII de l'article 16 de la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture. L'ordonnance vient renforcer l'obligation d'accessibilité des sites web publics. Elle introduit trois nouveautés, dont une sanction pouvant aller jusqu'à 50 000 euros pour les administrations défaillantes. L'ARCOM sera chargée de prononcer ces sanctions et de formuler des recommandations pour une meilleure accessibilité des sites internet. Consulter l'ordonnance

Déclaration de politique générale de M. Gabriel Attal,
Premier ministre, sur les grandes orientations de la politique gouvernementale notamment en matière d'industrialisation, de santé, d'éducation, de sécurité et d'agriculture, à l'Assemblée nationale le 30 janvier 2024. Lire le discours

Extraits d'un entretien de Marc Fesneau, ministre de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire, avec le « Midi Libre » du 22 janvier 2024, sur le mouvement de contestation des agriculteurs. Lire le discours. Déclaration de M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, sur les défis de la politique agricole, à Paris le 15 janvier 2024. Lire le discours

Projet de loi d'orientation en faveur du renouvellement des générations
en agriculture. Dans cet avis, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) examine trois des onze articles qui constituent le projet de loi d'orientation en faveur du renouvellement des générations en agriculture. Le CESE regrette de ne pas avoir eu connaissance de l'ensemble du texte. Consulter le rapport

Cahiers français
N° 431 Janvier-février 2023 – L'agriculture à l'heure des choix. L'agriculture française au cœur du débat sur la souveraineté alimentaire et la transition écologique. En savoir plus

À propos de la DILA
La direction de l'information légale et administrative (Dila) est une administration centrale placée sous l'autorité du Secrétaire général du Gouvernement au sein des services du Premier ministre. Elle exerce

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

les missions de diffusion légale, d'information administrative et d'édition publique et, à ce titre, gère les sites legifrance.gouv.fr, service-public.fr, vie-publique.fr, boamp.fr et bodacc.fr, journal-officiel.gouv.fr. Elle est également un éditeur public avec la marque La Documentation française et propose à ses partenaires publics des prestations d'édition et d'impression, avec son activité d'imprimerie.
https://www.vie-publique.fr/
MH